

Point de l'ordre du jour n°1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 avril 2025.

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 11 avril 2025.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 11 avril 2025.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 26 septembre 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 11 avril 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales ;
2. Procès-verbal du 13 décembre 2024 ;
3. Procès-verbal du 28 février 2025 ;

POLITIQUE GENERALE

4. Désignation du Cabinet KPMG, en qualité de commissaires aux comptes de l'Université d'Orléans pour une mission complémentaire d'audit des comptes 2024 de l'établissement ;
5. Nouvelle approbation du compte financier 2024 ;
6. Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2025 à 2030 ;
7. Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Université d'Orléans ;
8. Plan d'action 2025 du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable ;
9. Dossier unique de l'opération immobilière de l'Accélérateur de recherche Technologique (ART) ARN messenger (ARNm) INSERM ;

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

10. Dossier de demande d'accréditation du second cycle de Formation en Sciences Médicales ;
11. Attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;
12. Présentation du rapport d'activité du Service de Santé Universitaire (SSU) ;

POLITIQUE RECHERCHE

13. Financement du deuxième prix du jury au Concours « Ma Thèse en 180 secondes » - Finale Régionale.

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
BEDU Elodie	Présente	
<i>BA Abou</i>		
CACHOT Jeanne	Présente	
<i>TURLEQUE Chloé</i>		
FOUQUET Iris	Présente	
<i>GOUTILLE Paul</i>		
LAPORTE Arthur	Excusé	
<i>NATALI Maelys</i>		
MOREAU Simon	Présent	
<i>FOURNIAU Mathys</i>		
RAGUENET DE SAINT ALBIN	Présent	
<i>LE MENE Quentin</i>		
Professeurs et assimilés		
ABOUDA Lotfi	Présent	
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Excusée	Mme DE PERSIS
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Présente	
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Présent	
ZOUKOUA Éric-Alain	Excusé	Mme RICHET
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Excusé	Mme ANDREAZZA
HENNINGER Aline	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
ROZENBAUM Olivier	Présent	
TREPPOZ Armelle	Excusée	M. CATEL
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne <i>MERCIER Romain</i>	Excusée	
GAIL France-Aimé	Excusée	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia <i>MALBO Gérard</i>	Excusés	
MONTILLOT Florent <i>PICARD Fanny</i>	Présent	
OULD Françoise	Excusée	
PILLIERE Henry	Excusé	
REY Julien	Excusé	M. LARIGAUDERIE

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 24 / Nombre de procurations : 6.

Invités permanents :

M. ARTUSO, Directeur de cabinet

M. BOUVET, Agent Comptable

Mme DI MASCIO, Directrice de cabinet du CHU d'Orléans

Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités.

M. RINGUEDE, Vice-président CFVU

Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Mme SALLIOT, Vice-présidente déléguée à la médecine

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme BODUSSEAU, Responsable administrative et financière du SSU

M. CARTIER, Commissaire aux Comptes

M. COVIAUX, Chef du Service des Affaires Juridiques

M. FATOUX, Directeur de la Direction du Patrimoine Immobilier

Mme GRANDPIERRE, Responsable du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable (CIBC)

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction

Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

La séance démarre à 8h54.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

1. Informations générales :

Suppression du Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) :

Le Président annonce la suppression du HCERES votée la veille à l'Assemblée nationale. Il rappelle que cette décision a été prise malgré les nombreux efforts des Présidents d'Universités pour faire comprendre à la commission qu'il s'agissait d'une erreur stratégique majeure. L'amendement en question avait été voté à l'unanimité par la commission préparatoire.

Le Président souligne que cette suppression résulte en partie des actions de certains syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ont activement plaidé en faveur de cette mesure auprès des députés. La consternation est générale parmi les Présidents d'universités. Le Ministre lui-même aurait manifesté sa colère à l'Assemblée, rappelant que sans évaluation, les diplômes français risquent de perdre leur valeur au niveau européen (accords de Bologne). L'obligation légale de procéder à des évaluations demeure, laissant planer l'incertitude sur les modalités à venir. Selon le Président, l'issue la plus probable serait que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche prenne lui-même en charge les évaluations. Cette solution poserait cependant un grave problème de confusion des rôles dans la mesure où cela reviendrait à confier à l'organe financeur la responsabilité de juger de la qualité des formations, avec tous les risques de partialité et d'instrumentalisation politique que cela comporte. Le Président rappelle que l'un des avantages du HCERES était justement sa relative indépendance. Une autre option évoquée serait celle d'un modèle « à l'allemande », dans lequel les universités font appel à des organismes privés pour évaluer leurs formations. Cette solution, bien que plus libérale, pourrait, selon lui, être plus saine que de confier cette tâche directement au Ministère.

Le Président exprime une profonde incompréhension face à cette décision. Une commission mixte paritaire devrait prochainement se réunir, même s'il doute fortement que cela suffise à faire revenir les parlementaires sur leur position. Contrairement à certaines idées reçues, le vote n'a pas été uniquement le fait d'un bord politique : des députés du Centre Gauche comme du Centre Droit ont aussi soutenu cette suppression, révélant une volonté partagée de réaliser des économies budgétaires.

Pour l'établissement, cette situation est d'autant plus complexe que le projet d'établissement n'a pas été signé, ce qui ajoute à l'incertitude ambiante. Bien que le Président reconnaisse que certaines universités aient pu mal vivre certaines évaluations passées, il déplore que cela ait conduit à l'abolition pure et simple du dispositif plutôt qu'à une réforme de celui-ci : un enseignement supérieur sans évaluation est voué à l'échec.

L'avenir des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) :

Le Ministère a récemment annoncé le lancement d'une expérimentation sur les COMP dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine. Cette expérimentation, qui s'étendra sur un an, concerne dix établissements (incluant universités et écoles d'ingénieurs). Elle s'accompagnera d'un remaniement complet : plus de projet d'établissement ni de contrat de site : seul le COMP subsistera. L'objectif affiché est de construire le COMP sur 100% de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) et non plus sur 0,8% de la SCSP comme actuellement, et de synchroniser le nouveau contrat avec la prise de fonction des nouveaux chefs d'établissement. La volonté d'une généralisation rapide est clairement exprimée.

Cette réforme introduit également une nouvelle gouvernance territoriale : les Régions seraient désormais associées au COMP. C'était une demande ancienne de Régions de France, soutenue par les Présidents d'Universités, sous conditions qu'ils soient associés comme partenaires, mais pas décideurs. Les organismes nationaux de recherche (CNRS, Inserm, Inrae...) souhaitent eux aussi être co-signataires des COMP.

Cette ouverture interroge : si on fait entrer les régions, faudra-t-il aussi intégrer les départements, les agglos ? Pour l'université d'Orléans, on compte 14 collectivités partenaires... ?

Par ailleurs et en parallèle, une commission sénatoriale travaille sur les relations entre les universités et l'État. Elle pourrait déboucher sur une proposition de Loi. Le Président de l'Université d'Orléans a ainsi été auditionné récemment. Parmi les sujets abordés : la hausse des droits d'inscription, les droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires ou encore le point d'équilibre entre dotation de l'État et ressources dites propres (ANR, Europe, collectivités...). Les sénateurs ont particulièrement apprécié le maillage territorial présenté avec des campus de proximité, point souvent critiqué par le Ministère mais très bien perçu localement.

Retour sur la rencontre avec la Métropole :

Le Président informe d'une rencontre constructive avec les collègues d'Orléans Métropole, visant à clarifier les partenariats. Un comité d'orientation stratégique métropolitain va être créé, inspiré de l'échelle régionale, mais recentré sur les établissements et collectivités locales d'Orléans.

Campus dédié aux formations Industrie dans le secteur Cosmétique et Pharmaceutique :

Le Président informe de la création d'un campus dédié aux formations Industrielles (production et maintenance) dans le secteur cosmétique et pharmaceutique. L'objectif est de regrouper l'IUT de Chartres et Polytech Orléans, site de Chartres, sur un site commun, avec un plateau technique mutualisé (de type usine-école). Des passerelles entre les formations sont en cours de mise en place.

Mme CAIOZZO ROUSSEL demande ce qui est envisagé comme relations avec la Cosmetic Valley sur le site de Chartres.

Le Président confirme que la Cosmetic Valley fait bien partie du groupe de travail. Leurs besoins sont orientés vers les métiers de la production et de la maintenance. Il existe déjà un campus des métiers et des qualifications spécialisé en cosmétique et pharmaceutique, principalement axé sur la formulation. Ce campus ne couvre toutefois pas l'ensemble des besoins du secteur, notamment sur les profils bac +3 et ingénierie. L'INSPÉ est, par ailleurs, mobilisé pour la formation des formateurs au sein des entreprises. Concernant l'offre de formation à Chartres, le Président indique qu'en dehors de l'INSPÉ, peu de formations sont aujourd'hui proposées dans le champ des sciences humaines et sociales. Il existe un IUT, un site de Polytech, ainsi qu'une petite capacité d'accueil en droit (4 à 5 étudiants par an), mais l'offre reste limitée. Concernant les relations directes établies avec la Cosmetic Valley, le Président confirme que la relation est bien établie et ancienne. Ces partenariats sont portés directement par la présidence de l'université, en lien avec les vice-présidences concernées. Il cite l'exemple de Bourges où des vice-présidents et chargés de mission travaillent étroitement sur la candidature « Capitale européenne de la culture 2028 ».

Mise en place d'une double diplôme ingénieur-pharmacien :

Le Président annonce la mise en place d'un double diplôme ingénieur-pharmacien avec Polytech Orléans, Polytech Tours et la Faculté de pharmacie de Tours pour la rentrée 2025 ou 2026 selon les délais de finalisation des conventions. Les volets pédagogiques sont prêts, la partie administrative est toujours en discussion.

Projet de formation pour les psychomotriciens :

Le Président explique que le projet de formation pour les psychomotriciens, élaboré en lien avec le CHU d'Orléans, est désormais acté avec un objectif fixé à septembre 2026 et une intégration dans le cadre de la future UFR Santé. Le travail pédagogique est déjà fait et seules quelques questions de ressources humaines restent à finaliser.

Mme BEDU interroge sur l'articulation entre la formation existante de psychomotriciens financée par la Région et le projet d'universitarisation.

Le Président confirme que la formation actuelle est bien celle concernée par le processus d'universitarisation. Cette formation, actuellement pilotée par l'hôpital et financée par la Région, n'est actuellement pas universitaire, bien qu'elle soit hébergée dans les locaux de l'université. Il ne s'agit donc pas d'ouvrir une formation concurrente, mais bien de donner un statut universitaire à celle déjà existante. Les aspects pédagogiques sont, par ailleurs, déjà largement en place, et les principales démarches restantes sont d'ordre administratif, ce qui permet d'envisager une mise en œuvre dans des délais raisonnables.

Mme CAIOZZO ROUSSEL interroge sur les partenariats avec des universités israéliennes.

Le Président précise qu'il s'agissait d'universités ukrainiennes, et non israéliennes. À sa connaissance, aucun partenariat n'est actuellement établi avec une université israélienne.

Arrêtés d'interdiction d'accès au campus :

Le Président informe l'assemblée que deux arrêtés d'interdiction d'accès au campus ont récemment été pris.

Le premier concerne une personne extérieure à l'université, non inscrite, qui avait pris l'habitude de fréquenter régulièrement les locaux universitaires, notamment une bibliothèque universitaire, et dont le comportement a été jugé inapproprié. Un arrêté a été pris afin de permettre aux agents de sécurité d'intervenir dans un cadre légal clair. En effet, les forces de police n'interviennent pas systématiquement dans ce type de situation, sauf en cas de danger avéré ou d'actes graves. Cet arrêté donne ainsi aux agents les moyens d'agir lorsque nécessaire, bien que leur effectif soit limité (quatre agents pour l'ensemble du campus).

Le deuxième arrêté concerne une étudiante de l'université qui a proféré des menaces à l'encontre d'une camarade. Une mesure d'interdiction d'accès au campus a été prise à titre conservatoire pendant un mois. Le Président précise que la section disciplinaire a été saisie de cette affaire et que le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Dotation 2025 :

Le Président informe le conseil qu'à ce jour, aucune notification de la dotation 2025 n'a encore été reçue, alors que celle-ci est habituellement transmise dès le mois de décembre de l'année précédente. Il rappelle que 25 % de la dotation a été versée en janvier 2025, accompagnée d'une consigne de gestion permettant de tenir jusqu'en mars. Un second versement, équivalent à un autre quart, a ensuite été effectué. En l'absence de notification officielle, il reste toutefois difficile d'évaluer avec certitude si les montants perçus sont conformes à ce qui est attendu. Les services se réfèrent donc aux ordres de grandeur des années précédentes et aucune variation significative n'a été identifiée à ce stade.

Le Président indique que les fonds actuellement disponibles permettent de couvrir les besoins jusqu'à juin-juillet. Il espère qu'une notification interviendra d'ici là. Le Président s'engage à informer le conseil dès réception officielle du document.

Constitution du Bureau du Président :

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de constituer le bureau du président et présente les premiers éléments de composition connus à ce jour.

Un représentant du conseil des directeurs ;	En cours
Un représentant enseignant-chercheur élu du Conseil d'Administration ;	1 candidate à ce jour : Anna CAIOZZO ROUSSEL
Un représentant enseignant-chercheur élu du Conseil Académique ;	Mathieu LIEDLOFF (CAc du 4 mars)
Un représentant BIATSS élu du Conseil d'Administration ;	2 candidats à ce jour : Thierry LARIGAUDERIE Rosa MARTINS DA SILVA
Un représentant étudiant élu du Conseil d'Administration ou élu du Conseil Académique ;	A venir
Une personnalité extérieure du Conseil d'Administration ou du Conseil Académique ;	Pas de candidats

Afin de compléter la composition du bureau, des élections devront être organisées lors d'une prochaine réunion pour :

- Le représentant BIATSS élu du CA
- Le représentant étudiant (CA)
- Une personnalité extérieure (CA)

Les groupes concernés sont invités à faire remonter des candidatures d'ici la prochaine séance. Concernant les personnalités extérieures, le Président mentionne que les profils peuvent provenir de la Région, Métropole, CNRS, Département, voire d'autres partenaires représentés dans les conseils.

Commission des moyens :

Le Président annonce la mise en place de la Commission des moyens et procède à la présentation des nominations proposées. Les membres présents sont invités à confirmer ou réagir en cas de modifications.

Représentant au CA	Agir Ensemble Pour Notre Université	BION David
Représentant au CA	Au service de l'Université	PIERFELICE Vittoria
Représentant au CA	Il n'y a pas d'université sans les BIATSS !	ROIGNOT Amélie
Représentant au CA	Nous Sommes l'Université	HENNINGER Aline
Représentant au CA	Ô Campus, ta voix en action !	CACHOT Jeanne
Représentant au CA	Proposer, Négocier, Avancer avec la CFDT	LARIGAUDERIE Thierry
Représentant au CA	Une ambition renouvelée pour notre université	PARET Karine
Représentant au CA	UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !	
Représentant au CA	UNI : pour le mérite et ta réussite !	
Représentant au CA	Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !	
Représentant au CA	Voix indépendante	MARTINS DA SILVA Rosa

Le Président précise que la première réunion de la Commission des moyens est prévue pour

mi-mai, et qu'elle débutera même si la liste des membres est incomplète. Ceux déjà nommés pourront commencer à travailler sur les dossiers en attendant l'arrivée des autres membres. Cette réunion est essentielle, notamment en raison des enjeux liés au budget 2026.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 13 décembre 2024 ;

Le Président présente le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 13 décembre 2024 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT souligne un problème de formulation dans le procès-verbal, plus précisément sur la page 17 concernant le Parcours d'Accès Santé (PASS). « Le rapport critique actuellement le système en place et mentionne que les étudiants issus de parcours PASS rencontrent des difficultés. » Il précise que cette mention est erronée et que la formulation doit être corrigée pour refléter correctement la situation. Il propose donc d'enlever la référence aux étudiants issus de ces parcours et reformuler pour clarifier que le système pose problème dans certains cas spécifiques, mais sans cette généralisation.

Le Président confirme cette correction et annonce que la situation actuelle liée au PASS sera bientôt résolue. Un projet de révision du système, qui pourrait simplifier considérablement les procédures pour les étudiants et les établissements, notamment par la mise en place d'une année unique pour l'accès aux études de santé, est en discussion. Cette année unique permettrait aux étudiants de suivre une partie de leur enseignement en santé et une autre dans des domaines différents. Ils pourraient ensuite se diriger vers des spécialisations en fonction de leurs résultats. Ce dispositif serait mis en place partout en France, ce qui simplifiera les démarches tant pour les étudiants que pour les universités.

Mme MARTINS DA SILVA remarque que le décompte des votes sur la page 21 est vierge. Cela nécessite une révision pour indiquer correctement le nombre de votes. Elle souligne également une incohérence dans le total des membres présents et représentés (Page 28 - Membres présents et représentés).

Le Président confirme que l'erreur sera corrigée avant de remercier les membres pour leur vigilance et assure que les corrections nécessaires seront apportées au procès-verbal.

Le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 décembre 2024 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 décembre 2024 est adopté.

3. Procès-verbal du 28 février 2025 ;

Le Président présente le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2025 est adopté.

POLITIQUE GENERALE

4. Désignation du Cabinet KPMG, en qualité de commissaires aux comptes de l'Université d'Orléans pour une mission complémentaire d'audit des comptes 2024 de l'établissement ;

Le Président explique un oubli administratif concernant la désignation du commissaire aux comptes pour l'établissement : une désignation formelle du cabinet KPMG comme commissaire aux comptes n'a pas été effectuée par le Conseil d'administration.

Bien que le marché public ait été validé en 2024 et que le cabinet ait été notifié en août 2024, il manquait cette désignation officielle du Conseil.

En raison de cette omission, le compte rendu signé par le commissaire aux comptes, partie du compte financier de l'établissement, n'est pas valable.

Pour rectifier cette situation, un processus en trois étapes est proposé : tout d'abord, l'approbation de la désignation du cabinet KPMG pour l'exercice 2024 par le Conseil d'administration, puis suite à la présentation du rapport du commissaire aux comptes, le nouveau vote du compte financier et enfin le vote pour la désignation du cabinet KPMG pour la période de 2025 à 2030.

En raison de la durée du mandat de six ans de KPMG, il faudra également se préparer à une désignation future (notamment pour 2030).

Le Président précise qu'il faudra veiller à ce que cette procédure soit respectée en 2030 pour éviter la répétition d'un tel oubli administratif.

En l'absence de remarque, le Président soumet la désignation du Cabinet KPMG, en qualité de commissaires aux comptes de l'Université d'Orléans pour une mission complémentaire d'audit des comptes 2024 de l'établissement au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la désignation du Cabinet KPMG, en qualité de commissaires aux comptes de l'Université d'Orléans pour une mission complémentaire d'audit des comptes 2024 de l'établissement est adopté.

5. Nouvelle approbation du compte financier 2024 ;

Le Président cède la parole à M. CARTIER, commissaire aux comptes pour la présentation de ce point.

M. CARTIER mentionne deux modifications dans le rapport du Commissaire aux comptes depuis la présentation du 14 mars 2025. Le rapport sera daté d'aujourd'hui, d'une part. D'autre part, la phrase introductive du rapport sera modifiée pour préciser qu'il est rédigé « en exécution de la mission complémentaire » confiée lors des délibérations du Conseil d'administration du 11 avril. Cette mission est en conformité avec les dispositifs du code de commerce.

Le Président soumet le compte financier 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	24
Contre :	2

→ **Vote du Conseil** : le compte financier 2024 est adopté.

6. Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2025 à 2030 ;

Le Président présente le projet de désignation des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2025 à 2030 et s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la désignation des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2025 à 2030 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la désignation des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2025 à 2030 est adoptée à l'unanimité.

7. Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Université d'Orléans ;

Le Président présente le projet de délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Université d'Orléans.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme HENNINGER interroge sur la récurrence et les exemples d'applications de la délégation de pouvoir relative aux autorisations de sortie d'inventaire.

M. BOUVET explique qu'il existe plusieurs types de sorties d'inventaire. La mise au rebut intervient, par exemple, si un matériel n'a plus de valeur comptable (valeur à zéro), il peut être mis au rebut sans passer par le Conseil d'Administration. L'agent comptable valide cette sortie et présente une fois par an la liste des mises au rebut au Conseil d'Administration. Pour les sorties d'inventaire liées aux dons et aux ventes, cela nécessite toujours une délibération du Conseil d'Administration, peu importe la valeur comptable du matériel.

Le Président prend l'exemple de Polytech qui a récemment donné un matériel à un autre établissement à l'étranger. Il y a également eu une sollicitation pour une sortie d'inventaire, mais celle-ci n'a pas encore été finalisée. L'intérêt de la délégation de pouvoir est d'augmenter la fluidité dans la gestion des sorties d'inventaire. Au lieu d'attendre la prochaine réunion du Conseil d'Administration pour traiter ces cas, les sorties peuvent être validées rapidement. Les ordinateurs sont un exemple d'équipement souvent donné, une fois qu'ils ont dépassé leur valeur comptable, mais ils sont généralement déjà amortis (environ 5 ans d'amortissement). La délégation de pouvoir permet ainsi de gérer rapidement ces sorties d'inventaire, ce qui est particulièrement utile pour des équipements comme les ordinateurs, tout en garantissant que les éléments plus importants (ventes, dons) soient validés par le Conseil d'Administration.

Mme MARTINS DA SILVA soulève une question concernant le déménagement de l'INSPE Saint-Jean sur le site Bourgogne et le mobilier qui aurait été récupéré de manière informelle

par le personnel. Elle se demande quels risques il y a à ne pas avoir suivi les procédures correctes pendant le déménagement.

Le Président précise qu'il y a actuellement une enquête interne en cours pour évaluer la situation. Il précise que les risques dépendent de la valeur des biens concernés. Si les objets récupérés ont une certaine valeur, cela pourrait soulever des préoccupations. Il mentionne aussi que des objets de valeur comme les bas-reliefs ont pu être déplacés, mais ce sujet sera abordé séparément. Il insiste cependant sur le fait que ce genre de situation n'est pas à reproduire, et que des investigations sont en cours pour clarifier les faits. Le message à retenir est que la procédure n'a pas été respectée, mais que l'établissement sera, dans l'ensemble, bienveillant.

Le Président soumet la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

8. Plan d'action 2025 du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable ;

Le Président invite Emeline GRANDPIERRE, responsable du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable, M. GASPARD, Directeur général des Services Adjoint (DGSA) aux ressources et M. BOUVET, Agent comptable, à présenter le plan d'action 2025 du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable.

Le Président rappelle que la cartographie des risques est une obligation légale et qu'elle a été présentée en 2021, réalisée en collaboration avec le cabinet *Ernst and Young*. Ce travail avait été suivi d'un recrutement interne pour renforcer les compétences sur le sujet. Le départ du collègue a cependant compliqué la continuité du dossier, qui a donc été suspendu un moment. Depuis, Mme GRANDPIERRE a pris en charge le dossier en interne et a réorganisé les actions pour remettre la situation en ordre de marche.

Mme GRANDPIERRE rappelle qu'elle est positionnée spécifiquement sur le volet comptable, avec un focus sur le développement des actes comptables et sur le volet ordonnateur, sous la responsabilité du DGSA Ressources. Cette double casquette permet une vision plus intégrée des processus. La cartographie des risques n'est pas propre à l'Université d'Orléans, mais elle est normée et accompagnée d'une cotation des risques budgétaires et comptables afin de mieux prioriser les actions et anticiper les zones à risque. Côté contrôle interne comptable, les risques sont perçus comme étant moins élevés, car la comptabilité publique, par sa nature, intègre déjà une dimension de contrôle dans ses pratiques quotidiennes.

Par ailleurs, cette démarche de contrôle interne a été initiée depuis longtemps, et l'établissement dispose désormais de tous les outils nécessaires pour une gestion optimale.

M. GASPARD remercie Mme GRANDPIERRE pour son travail extrêmement précis et complexe, soulignant la multitude de risques potentiels auxquels l'établissement fait face. Cet outil de cartographie des risques aide à éviter des erreurs. M. GASPARD salue l'approche d'amélioration continue, très structurante pour les équipes.

Le Président précise que la réforme du contrôle interne est jugée particulièrement importante, car elle a permis une répartition des responsabilités plus claire, en renforçant la responsabilité de l'agent comptable et de l'ordonnateur. Dorénavant, l'ordonnateur peut encourir jusqu'à 6 mois de retenue de salaire en cas de malversations, ce qui contribue à une plus grande responsabilisation des acteurs. Cette réforme vise à renforcer la sécurité de l'établissement tout en réduisant les risques non assurables. Les mesures de contrôle sont de plus en plus demandées pour protéger les collègues et garantir la transparence des actes comptables et administratifs.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet le plan d'action 2025 du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le plan d'action 2025 du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable est adopté à l'unanimité.

9. Dossier unique de l'opération immobilière de l'Accélérateur de recherche Technologique (ART) ARN messenger (ARNm) INSERM ;

Le Président rappelle qu'à partir de 2020, chaque opération immobilière devant être financée par l'État doit obligatoirement être précédée d'un dossier d'expertise. D'un montant relativement modeste (ici, 1,5 million d'Euros), ce dossier d'expertise est ensuite soumis à la direction du patrimoine immobilier de l'État, qui valide ou non l'opération. Dans le cadre du projet ART ARN, les travaux sont déjà achevés, mais il reste à régulariser la situation administrative.

Le Président explique que cette situation découle d'une opportunité extraordinaire liée au projet ART ARN, qui a été mis en place en septembre 2022 avec le PDG de l'INSERM. Cependant, le Contrat-Plan Etat-Région (CPER) avait déjà été signé, ce qui signifiait que l'argent de l'État était déjà engagé. En parallèle, le Président avait obtenu une révision du CPER pour ces travaux, mais l'État avait imposé un délai de trois ans pour obtenir les résultats. Il n'a donc pas été possible d'attendre l'accord de l'État avant d'entamer les travaux. Ainsi, l'accord de l'État a été donné pour commencer les opérations en avance de phase, tout en sachant que ce financement provenait également de la Région et de la Métropole, ces dernières versant directement leur contribution au CHU.

Le Président présente ses excuses pour cette procédure inhabituelle puis invite M. FATOUX, Directeur de la DPIE à présenter le dossier unique de l'opération immobilière de l'Accélérateur de recherche Technologique (ART) ARN messenger (ARNm) INSERM.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le dossier unique de l'opération immobilière de l'Accélérateur de recherche Technologique (ART) ARN messenger (ARNm) INSERM au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le dossier unique de l'opération immobilière de l'Accélérateur de recherche Technologique (ART) ARN messenger (ARNm) INSERM est adopté à l'unanimité.

L'inauguration officielle de l'UMR aura lieu en janvier 2026, marquant ainsi une étape clé dans la création de cette nouvelle entité.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

10. Dossier de demande d'accréditation du second cycle de Formation en Sciences Médicales ;

Le Président rappelle que la validation de ce dossier conditionne l'ouverture du second cycle à la rentrée 2025. Une première version avait déjà été soumise au Ministère, donnant lieu à des échanges et à plusieurs demandes d'ajustements. Une seconde version, modifiée en conséquence, a ensuite été transmise, sans retour à ce jour. C'est cette version qui est soumise aujourd'hui au vote, avant une transmission officielle au Ministère, en vue d'un passage devant le CNESER en juin, puis d'une accréditation finale. Le Président souligne l'ampleur du travail accompli sur ce dossier notamment grâce à la bonne coordination avec l'Université de Tours. Le Président invite Mme SALLIOT, Vice-présidente médecine à présenter le dossier de demande d'accréditation du second cycle de Formation en Sciences Médicales.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme ROIGNOT demande des précisions concernant les capacités d'accueil en première année. Elle souhaite comprendre le ratio entre le nombre d'étudiants admis en première année et ceux accédant à la deuxième année, en lien avec l'objectif d'atteindre 200 étudiants à l'horizon 2030.

Le Président indique que la question est complexe, notamment en raison de l'évolution du dispositif PASS/L.AS et de la réforme envisagée au niveau national. La tendance semble aller vers une formation de type 50 % santé / 50 % disciplinaire, ce qui implique un besoin accru en moyens pédagogiques, notamment pour les travaux dirigés. Cela pourrait entraîner un recentrage sur un nombre plus restreint d'étudiants en première année, dans une logique de sélection plus forte, à l'image du modèle des classes préparatoires aux grandes écoles. Toutefois, les arbitrages ne sont pas encore stabilisés. Il cite les chiffres actuels à Orléans : environ 3 400 candidatures pour 110 places en PASS.

M. RINGUEDE indique que la majorité des étudiants qui intégreront les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie (MMOPK) proviennent des deuxième et troisième année de L.AS. L'accès après la première année demeure difficile, notamment en raison du nombre de places relativement restreint qui leur est réservé. Dans ce contexte, le ratio entre le nombre d'étudiants en première année et les admissions effectives perd en pertinence.

Le Président soulève également une question importante : les étudiants pourront-ils tenter le concours deux fois ? Si tel est le cas, cela pourrait entraîner un doublement des effectifs en première année. Les projections réalisées s'appuient en partie sur le modèle bordelais, souvent cité en référence du fait de sa taille et de sa structuration.

M. MONTILLOT remercie Mme SALLIOT pour cette présentation et évoque ensuite la montée en puissance progressive : 150 étudiants en 2027, en lien avec le déménagement vers le campus Madeleine de l'UFR DEG.

Le Président explique que le palier de 150 en 2028 est dû à des contraintes anticipées en termes de recrutement hospitalo-universitaire (HU). La prudence reste de mise, car un déficit de recrutement pourrait fragiliser l'équilibre pédagogique.

Mme SALLIOT précise que les nouveaux arrivants HU sont désormais en poste, et que le vivier de recrutement entre dans une phase de stabilisation. Une « pépinière » de jeunes chercheurs existe, mais leur montée en compétence (doctorat, post-doc, HDR) prendra encore quelques années.

M. MONTILLOT revient sur la terminologie utilisée : faculté de médecine ou faculté de santé. Historiquement, la décision politique portait sur une faculté de médecine.

Le Président explique que le choix sémantique actuel tend à évoluer vers « faculté de santé », dans la logique nationale de transformation des UFR de médecine en UFR de santé. Il insiste sur la nécessité de ne pas rester à la traîne de cette dynamique et évoque les expériences passées à Orléans où des retards stratégiques ont été coûteux. Le Président défend donc une structure intégrée « santé », permettant la mutualisation des formations paramédicales et médicales. Il souligne que la création de multiples composantes (maïeutique, kinésithérapie, etc.) n'est pas viable économiquement en raison du surcoût structurel.

M. MONTILLOT confirme cette stratégie de convergence et mentionne les efforts en cours pour développer la formation en maïeutique à l'horizon 2027, rappelant que cette dernière relève du champ médical.

Mme SALLIOT précise les efforts actuels de collaboration entre formations (maïeutique, kiné, médecine), notamment à travers des enseignements mutualisés, illustrant une volonté de travail interprofessionnel, tout en respectant les spécificités disciplinaires.

Le Président informe que des visites sont prévues, notamment à Caen le 23 mai, pour s'inspirer de leur modèle d'UFR santé. Ce modèle, proche du contexte orléanais, a notamment réuni plusieurs composantes initialement distinctes. Il insiste sur l'enjeu d'anticipation stratégique : créer aujourd'hui une faculté « santé » permettrait de ne pas se retrouver en décalage si Tours venait à structurer prochainement une UFR de santé.

Il invite à viser directement la cible nationale actuelle sans passer par des étapes

intermédiaires obsolètes.

Mme SALLIOT explique que la tendance actuelle, tant pour des raisons pédagogiques que financières, est à la fusion des composantes dans le domaine de la santé, afin de favoriser la mutualisation des enseignements.

Le Président ajoute que cette mutualisation dépasse les seuls aspects budgétaires : elle contribue également à créer une dynamique de cohorte. Le fait que les étudiants se côtoient dès le début de leur formation favorise en effet une meilleure cohésion et un fonctionnement plus fluide par la suite. Le Président ouvre la discussion sur la mutualisation des terrains de stage, soulignant l'effort de synchronisation des calendriers entre les deux universités de la région (Orléans et Tours). Cette coordination a permis de mieux organiser les stages et les enseignements pour les étudiants, malgré la complexité de la tâche, et ce n'était pas gagné au départ. Cette synchronisation des calendriers et des groupes de stage a nécessité une collaboration renforcée entre les équipes des deux universités.

Concernant les ratios, Mme DI MASCIIO met en évidence le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales du mois d'octobre qui témoigne de la qualité de l'accompagnement qui est fait à Orléans, qui est une fierté à souligner. Concernant la montée en charge du pallier de 100 à 150, au-delà de l'enjeu du recrutement des HU, il y a aussi la question des terrains de stage de 3^{ème} cycle, qui dépend aussi des professionnels en poste hors HU sur l'échelle de la Région avec des établissements hospitaliers en Région qui sont plus ou moins en capacité de former et c'est tout l'enjeu du travail réalisé.

Le Président confirme les difficultés d'accueil des étudiants dans les services des hôpitaux de la région, un point crucial pour la réussite de ce projet. Il remercie les intervenants de l'avoir souligné, précisant que cette condition a fait partie de la prise de décision.

Mme DE PERSIS pose la question des redoublements dans le cadre du deuxième cycle des études de médecine.

Mme SALLIOT précise que, dans un même cycle, les étudiants peuvent redoubler une unité d'enseignement, mais pas plus d'une fois. En revanche, pour passer d'un premier cycle à un deuxième cycle, l'intégralité des unités doit être validée. Le taux de redoublement est relativement faible, avec trois redoublements dans une promotion de 50 étudiants en deuxième année l'année dernière. Les étudiants ayant des dettes (échecs) peuvent redoubler (pas plus de six inscriptions en DFASM). Toutefois le nombre de redoublements est limité sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président (pour raisons personnelles ou de santé).

Le Président insiste sur la flexibilité de l'établissement dans le cas des étudiants ayant des problèmes familiaux ou de santé, qui peuvent être autorisés à redoubler plusieurs fois en fonction de leur situation particulière.

Le Président soumet le dossier de demande d'accréditation du second cycle de Formation en Sciences Médicales au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le dossier de demande d'accréditation du second cycle de Formation en Sciences Médicales est adopté à l'unanimité.

11. Attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président CFVU à présenter les propositions d'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

M. RINGUEDE explique que les propositions de subventions concernent des projets associatifs, déjà étudiés par la nouvelle Commission FSDIE, qui s'est réunie le 20 mars. Cette commission a été mise en place après les élections, notamment l'élection de la Vice-présidente Étudiante le 5 mars, condition nécessaire pour le fonctionnement de la commission. Le montant total proposé pour ces subventions est de 51 840 €, réparti entre plusieurs projets présentés à l'écran. La proposition de subvention de 9 000 € pour la 3^e édition du festival musical O'Festoche est présentée le 11 avril ce jour après la tenue de l'évènement (3 avril). Initialement, la Commission aurait dû se réunir en février. Toutefois, l'absence de Vice-présidente Étudiante à ce moment-là a empêché son installation, retardant ainsi le processus d'attribution des subventions. Bien que cette situation ne soit pas idéale, aucune alternative n'était envisageable pour permettre le soutien financier à ce projet. M. RINGUEDE reconnaît que cela pourrait poser problème au Rectorat, mais il précise que d'autres acteurs (la métropole, la région, etc.) ont également financé l'évènement, qui a été globalement un succès.

Le Président confirme que l'évènement s'est bien déroulé, soulignant qu'il a particulièrement apprécié la qualité des mets proposées par les Food Trucks.

M. RINGUEDE remercie les participants et conclut que, bien que la situation ne soit pas idéale, il n'y avait pas d'autre solution possible pour procéder à la subvention.

M. CATEL soulève une question concernant les événements similaires (tels que les galas), soulignant que la somme accordée semble varier en fonction de certains critères, notamment le nombre de participants.

M. RINGUEDE répond que, pour les galas, il existe un plafond qui peut être accordé, mais la somme attribuée est automatiquement calculée en fonction du nombre de participants annoncés pour chaque événement. Par exemple, des petits galas peuvent réunir une cinquantaine d'étudiants, tandis que d'autres événements comme le gala de l'EUK (remise de diplômes) peuvent accueillir une grande foule, incluant des diplômés, leurs familles et amis.

Ces événements de grande envergure ont des budgets plus importants. La commission FSDIE reçoit des budgets complets pour l'ensemble des activités associatives et, pour éviter de « ruiner » les fonds alloués, elle plafonne la subvention à 1 000 € pour certains événements, notamment les galas plus modestes. Enfin, les fonds accordés aux associations connaissent une croissance constante : actuellement, le budget des subventions est de 220 000 €, contre à peine 100 000 € il y a quelques années. La hausse des montants est liée à l'augmentation du nombre d'étudiants et à la participation croissante à ces événements.

Mme MARTINS DA SILVA interroge sur le nombre de réunions par an.

M. RINGUEDE explique le fonctionnement de la Commission FSDIE, qui se réunit quatre fois par an (généralement tous les trimestres). Lors de chaque réunion, la commission examine les projets associatifs pour déterminer les subventions à attribuer. L'une des règles importantes est que les événements doivent avoir lieu après le vote du Conseil d'Administration. Cela garantit que les financements sont alloués en bonne et due forme avant que les événements n'aient lieu. Le processus de révision des dossiers est un peu plus structuré et rigoureux que dans d'autres universités, où les dossiers sont souvent traités de manière plus automatisée. La Commission FSDIE s'efforce de rencontrer en personne tous les porteurs de projets, ce qui est un aspect distinctif de leur méthode de travail. Dans les universités partenaires, certains dossiers sont simplement traités sans échange direct. Les membres de la commission, tous des étudiants, sont très attentifs à la sécurité lors des événements, posant des questions sur les mesures de sécurité, la gestion des risques, et d'autres détails logistiques pour garantir le bon déroulement des projets. Un autre point mentionné est que, pour les projets venant de campus de proximité, la commission n'oblige pas les étudiants à se déplacer pour présenter leurs projets. Ils peuvent le faire par visio-conférence, mais la commission préfère toujours rencontrer les porteurs de projets en personne, afin de mieux comprendre les détails et de pouvoir leur donner des conseils et orientations basés sur leur expérience.

Le Président soumet les propositions d'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	6
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les propositions d'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) sont adoptées à l'unanimité.

12.Présentation du rapport d'activité du Service de Santé Universitaire (SSU) ;

Le Président invite Mme BODUSSEAU, Responsable des Services administratifs (RSA) du SSU à présenter le rapport d'activité du SSU.

Le support est joint en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme HENNINGER remercie pour la présentation et s'interroge sur la disponibilité du document projeté.

Le Président précise que, n'étant pas soumis à un vote, le document sera transmis ultérieurement.

Mme RICHET évoque le manque de réflexe, même parmi les collègues, à orienter systématiquement les étudiants vers le SSU, notamment en cas de malaise. Elle souligne également la saturation des services face aux troubles de santé mentale graves et remercie le service pour sa réactivité. Elle insiste sur l'importance de renforcer les actions de prévention et la communication autour du SSU.

Mme BODUSSEAU indique que des créneaux ont été proposés à toutes les composantes pour venir visiter le service. Cette démarche vise à mieux faire connaître les missions du SSU auprès des enseignants et personnels BIATSS afin de leur permettre de mieux relayer l'information auprès des étudiants. Elle rappelle que tous les étudiants signalés sont systématiquement pris en charge, bien que le SSU ne puisse délivrer de prescriptions psychiatriques, faute de compétences médicales spécifiques. Des partenariats sont recherchés avec les rares psychiatres de la métropole.

Mme FOUQUET salue le travail du service ainsi que la création de la page Instagram. Elle interroge sur les moyens de pallier au manque de locaux et les difficultés de recrutement.

Le Président rappelle les réaménagements déjà réalisés, notamment le déménagement du service de santé au travail, ayant libéré de l'espace pour le SSU. Deux pistes sont actuellement à l'étude : un possible ajout d'un étage et un éventuel transfert vers un autre bâtiment du campus, notamment le bâtiment du forum du Crous. Concernant le recrutement, il confirme les difficultés rencontrées depuis 2016. Malgré des efforts de communication auprès des jeunes médecins en fin d'études, l'établissement ne parvient pas à rivaliser avec les offres plus avantageuses proposées dans d'autres territoires. Le manque de candidatures est aggravé par un changement générationnel chez les jeunes médecins, moins enclins à occuper des fonctions cumulées. L'absence prolongée de médecin directeur conduit à la mise en place d'une responsabilité administrative assurée par une RSA. Cette réorganisation améliore le fonctionnement du service, notamment sur les sites de Bourges et Chartres. À Chartres, 18 recrutements sont réalisés depuis 2023 pour stabiliser une équipe jusqu'alors instable. La situation à Châteauroux reste cependant préoccupante, d'autant plus qu'Issoudun, rattaché au même site, ne bénéficie ni de restauration Crous ni de suivi santé satisfaisant. Le service de santé au travail est désormais totalement distinct du SSU, installé dans de nouveaux locaux à l'IRD. Toutefois, un médecin intervient à la fois sur les deux services, à des quotités différentes. Des pistes de collaboration sont explorées, notamment des conventions avec d'autres structures ayant réussi leurs recrutements, comme des lycées disposant de médecins scolaires ou des maisons de santé municipales. Ce type de partenariat est déjà en place avec l'INSA à Bourges.

Répondant à la question de Mme MARTINS DA SILVA sur le rattachement des étudiants de l'INSPE, Mme BODUSSEAU explique que les étudiants des sites de Fondette et de Blois, bien qu'ayant accès au SSU de l'Université de Tours, en font un usage très limité. À Chartres, malgré une proposition d'entretien infirmier, aucune inscription n'est enregistrée.

Le Président ajoute que ces étudiants sont souvent originaires du département, et bénéficient encore du médecin familial, ce qui pourrait expliquer cette faible sollicitation.

Mme FOUQUET pose la question de l'accessibilité du futur site de Madeleine aux étudiants sans carte vitale.

Le Président rappelle que tous les étudiants ont accès au SSU. Toutefois, les modalités de fonctionnement de la future maison de santé ne sont pas encore arrêtées, les collectivités pouvant se montrer frileuses face à l'afflux d'étudiants. Le Président remercie Mme BODUSSEAU pour son engagement et son travail. La présidence assure de sa mobilisation pour poursuivre les efforts engagés.

POLITIQUE RECHERCHE

13. Financement du deuxième prix du jury au Concours « Ma Thèse en 180 secondes » - Finale Régionale.

Le Président présente le projet de financement du deuxième prix du jury au Concours « Ma Thèse en 180 secondes » - Finale Régionale. Le Président rappelle que la finale régionale du concours MT180 aura lieu le 12 mai à Orléans, probablement au Bouillon (lieu à confirmer) et appelle les administrateurs à venir soutenir les doctorants participants, en particulier ceux de l'université.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le financement du deuxième prix du jury au Concours « Ma Thèse en 180 secondes » - Finale Régionale au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	6
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le financement du deuxième prix du jury au Concours « Ma Thèse en 180 secondes » - Finale Régionale est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h28.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND



DEPLOIEMENT DU CONTRÔLE INTERNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE (CIBC)

11 AVRIL 2025

Objectif et Démarche

Une nécessité de déployer un dispositif de Contrôle Interne Budgétaire et Comptable

Rendu obligatoire par le décret GBCP (article 215) l'Université d'Orléans accélère depuis 2023 son déploiement de dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable en son sein, avec un enjeu de mise en œuvre effective depuis 2024. Cette mise en œuvre effective du dispositif doit permettre de répondre à plusieurs objectifs.

MAITRISER LES
RISQUES
BUDGETAIRES ET
COMPTABLES

RENFORCER LA
CULTURE DE LA
MAITRISE DES
RISQUES AU SEIN DE
L'ETABLISSEMENT

GARANTIR
L'INTEGRATION DES
ENJEUX IDENTIFIES
AU TRAVERS DE LA
REFORME DES
GESTIONNAIRES
PUBLICS

EMBARQUER
L'ENSEMBLE DES
ACTEURS, SERVICES
CENTRAUX,
ORDONNATEURS
SECONDAIRES ET
COMPOSANTES

Déploiement par Phase

Phases	Phase 1 Cadrage de la démarche et pilotage des travaux	Phase 2 Diagnostic de l'existant	Phase 3 Mise en place du dispositif
Objectifs	Installer la mission Comprendre l'existant	Evaluer le dispositif du/des nouveaux processus et MAJ anciens	Outils et accompagner les acteurs
Actions	- Stabiliser le périmètre des travaux et clarifier les attentes - Partager les objectifs, le calendrier, la gouvernance et les principaux jalons et les livrables - Modéliser les actions de Renfort, de communication et sensibilisation au CIBC	Réaliser l'état des lieux : - Stabiliser le périmètre du CIBC - Analyser les données - Formaliser et administrer des questionnaires aux acteurs - Instaurer les ateliers Objectiver le diagnostic - Entretiens avec des référents - Mise en place d'atelier d'échange Réaliser le diagnostic - Exploiter les réponses du questionnaire et entretiens	3.1. Mise en place du cadre commun et de la feuille de route - Elaborer un guide méthodologique - Formaliser la cartographie des risques et des processus - Déterminer les actions de maîtrise des risques - Formaliser le plan 3.2. Déploiement opérationnel - Elaborer les organigrammes fonctionnels - Constituer une base de capitalisation - Restituer les travaux : bilan et retour d'expérience
Livrables	- Protocole de CIBC - Feuille de route	- Questionnaire d'évaluation du contrôle interne et d'avancement - Note de synthèse de diagnostic	- Guide méthodologique - Cartographie des risques et des processus - Plan d'action - Organigrammes fonctionnels - Base de capitalisation

Périmètre Retenu

Processus prioritaires retenus pour le déploiement du CICB sur 2024 et proposition 2025

DEPENSE et ACHAT PUBLIC

- ☐ Marchés publics
- ☐ Commande / Engagement
- ☐ Service fait
- ☐ Demande de paiement
- ☐ Paiement

CONTRAT DE RECHERCHE

- ☐ Elaboration et validation du contrat de recherche
- ☐ Gestion financière et achats de recherches
- ☐ Gestion de projet

PARC IMMOBILIER

- ☐ Acquisition
- ☐ Entrée de biens
- ☐ Inventaire et suivi du patrimoine immobilier
- ☐ Sortie de bien

REMUNERATION

- ☐ Gestion administrative de la paie
- ☐ Pré-liquidation et calcul
- ☐ Traitement divers dans le cadre du tour de paie (NBI, prime, avantages, ...)
- ☐ Liquidation et ordre à payer

RECETTES

- ☐ Subventions
- ☐ Droits d'inscriptions
- ☐ Taxe d'apprentissage
- ☐ Formation continue

BUDGET

- ☐ Elaboration du budget
- ☐ Modification du budget
- ☐ Suivi du budget
- ☐ Bilan budgétaire



Processus 2024 / Travaux déjà engagés sur le sujet, à renforcer et/ou réviser sur 2025.



Processus 2025 / Proposition de travaux à engager sur le sujet

La Cartographie des Risques

L'intérêt d'une cartographie des risques est de servir de base à la définition d'un plan d'action pour maîtriser ou réduire les risques les plus importants.

L'étude des 3 processus de 2024 a permis d'identifier 136 Risques.

	NB RISQUES	FAIBLE	%	MOYEN	%	FORT	%
RECETTES	58	37	64	10	17	11	19
REMUNERATION	40	17	42	14	35	9	23
DEPENSES	38	22	58	11	29	5	13
TOUS PROCESSUS	136	76	56	35	26	25	18

Extrait de la cartographie 2024:

Processus	Etapas	Risques	Typologie						Cotation nette			Objectif du moyen de maîtrise	Plan d'action	Responsable de l'action
			Organisation	Documentation	Formation	Traçabilité	Contrôle	Evaluation	Criticité	Niveau de maîtrise	Criticité nette			
Rémunération	Transverse	Délégation de signature non conformes		x					2	1	FAIBLE	S'assurer de la correcte mise à jour et publication / disponibilité des délégations de signature	-	
Rémunération	Recrutement d'un collaborateur	Date effective de prise de poste préalable à la signature du contrat contractuel sur contrat de recherche							3	3	FORT	S'assurer de la signature du contrat préalablement à la prise de poste effective, en particulier pour les contractuels en contrat de recherche	- Formaliser un nouveau processus de recrutement des contractuels en contrat de recherche permettant d'associer la DRH en amont du processus (partage d'information sur le recrutement, association à la publication des postes par les porteurs de projets, ...)	Responsable RH
Rémunération	Création et validation du collaborateur dans SIHAM	Erreur de saisie (informations administratives, date de début de contrat, ...)		x			x	x	3	1	MOYEN	S'assurer de l'absence d'anomalie dans les saisies faites sur SIHAM et de la complétude des informations renseignées	- S'assurer de documenter la liste des contrôles bloquants embarqués dans SIHAM afin d'identifier les risques de saisies non détectés devant faire l'objet d'un contrôle formalisé - Mettre en place un contrôle de cohérence par sondage auprès d'une population d'agent concernant la mise à jour de leur donnée	Responsable RH

Etat des lieux 2021

Diagnostic de la
Cartographie
des risques
Achats du
14/12/2021

n°	Risque à maîtriser Maîtrise du risque	Cotation risque 2021	Cotation risque 2025
1	Non respect des seuils de procédures	3	1
2	Des commandes rattachées au mauvais marché ou qui ne respecteraient pas des spécificités des marchés cadres	3	2
3	Non respect des règles des modalités de consultations en dessous de 25 K€	2	3
4	Carences dans la rédaction du rapport d'analyse des offres	1	1
5	Non-conformité des justificatifs	2	2
6	Manque de clarté des modalités de sélection des fournisseurs/prestataires	2	1
7	Absence ou défaillance du contrôle de l'opportunité du besoin	2	2
8	Non respect de la computation des seuils	2	1
9	Erreurs ou absences de mise à jour des pièces de marchés	1	1
10	Erreur de création du fournisseur	1	1
11	Erreurs de saisie du bon de commande dans SIFAC	2	1
12	Rattachement erroné à un code NACRES	3	3
13	Anomalies ou défaut de constatation/certification de service fait	3	3
14	Défaut de revue des engagements non soldés	1	1
15	Avenants et modifications des conditions de marchés de travaux non réglementaire	2	2
16	EXE3 non conforme	2	2
17	Absence de rejet d'une facture non conforme	1	2
18	Incohérence de la facture avec le bon de commande et les pièces du marché	1	1
19	Incohérence du bordereau de liquidation et des justificatifs	1	1
20	Facture non dématérialisée	2	1
21	Absence de sincérité comptable de l'actif immobilisé	3	3
22	Absence de définition, de suivi et de contrôle des enveloppes budgétaires	3	3
23	Absence d'archivage des bons de livraisons et autres justificatifs	3	3
24	Délais dans les procédures de mise en signature des bons de commande	2	1
25	Absence de suivi centralisé des habilitations SI	2	1



Le Plan d'Action 2024 - 2025

Sur la base des constats issus de la cartographie des risques, un plan d'action est défini afin de pallier les points de fragilité et d'anticiper les risques futurs. Le plan d'action de l'université d'Orléans a été établi à partir des trois cartographies des risques (Rémunération, Recettes, Dépenses) réalisées au cours l'année 2024 avec l'aide et le diagnostic de la société Grant Thornton.

Actions en œuvre depuis fin 2024/ début 2025 permettant la diminution d'une partie des 10 plus gros risques identifiés de l'université :

Processus Rémunération

- Réorganisation interne RH qui a permis l'ajout d'une gestionnaire en Paie
- Renforcement des dispositifs de contrôle liés à la paye
- Projet d'optimisation porté par la DPPA du processus recrutement convention recherche

Processus Recettes et Dépenses

- Projet (COMP) de réorganisation de la chaîne financière

Dates et Livrables 2025

Vendredi 11/04 : Conseil D'administration
Présentation des travaux du CIBC et vote du conseil

Entre le 11/04 et le 09/05 : Réunion du COPIL et validation de la
feuille de route 2025

De Mai à Juillet 2025 : Période de diagnostic et des ateliers (livrables :
rapports d'analyse des risques, tableau de bord et cartographie des
processus)

Été 2025 : Cartographie des risques 2025 et Plan Action 2025 - 2026

Octobre 2025 : Réunion du COPIL et présentation au conseil
d'administration des travaux 2025 CIBC + vote du conseil



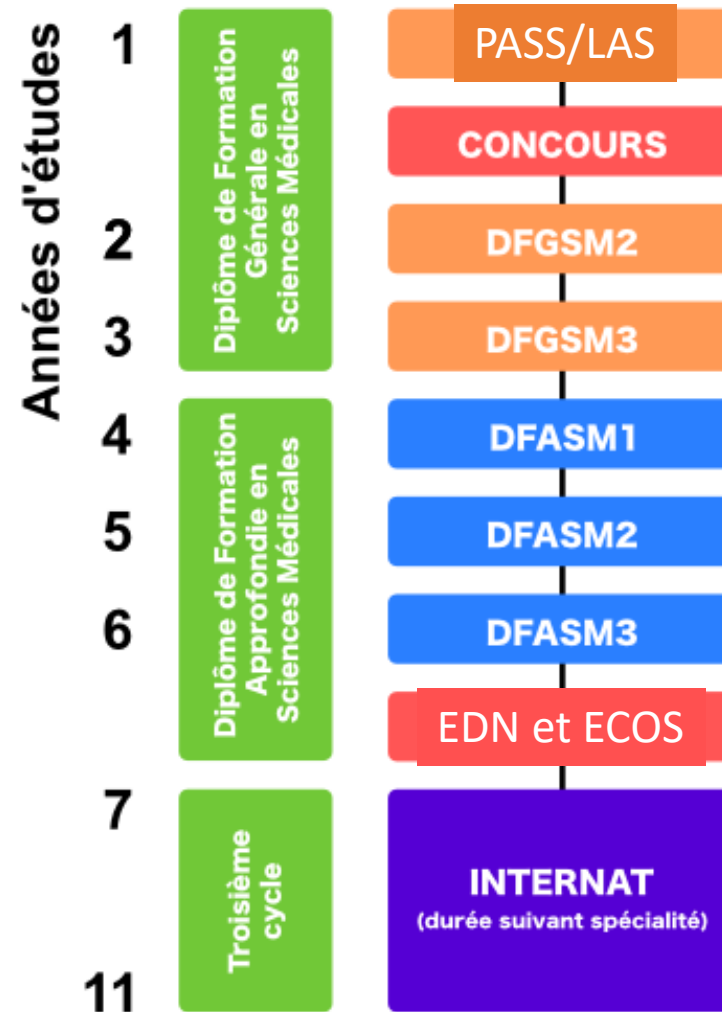
2ème cycle études médicales

Pr Carine Salliot, VP Médecine

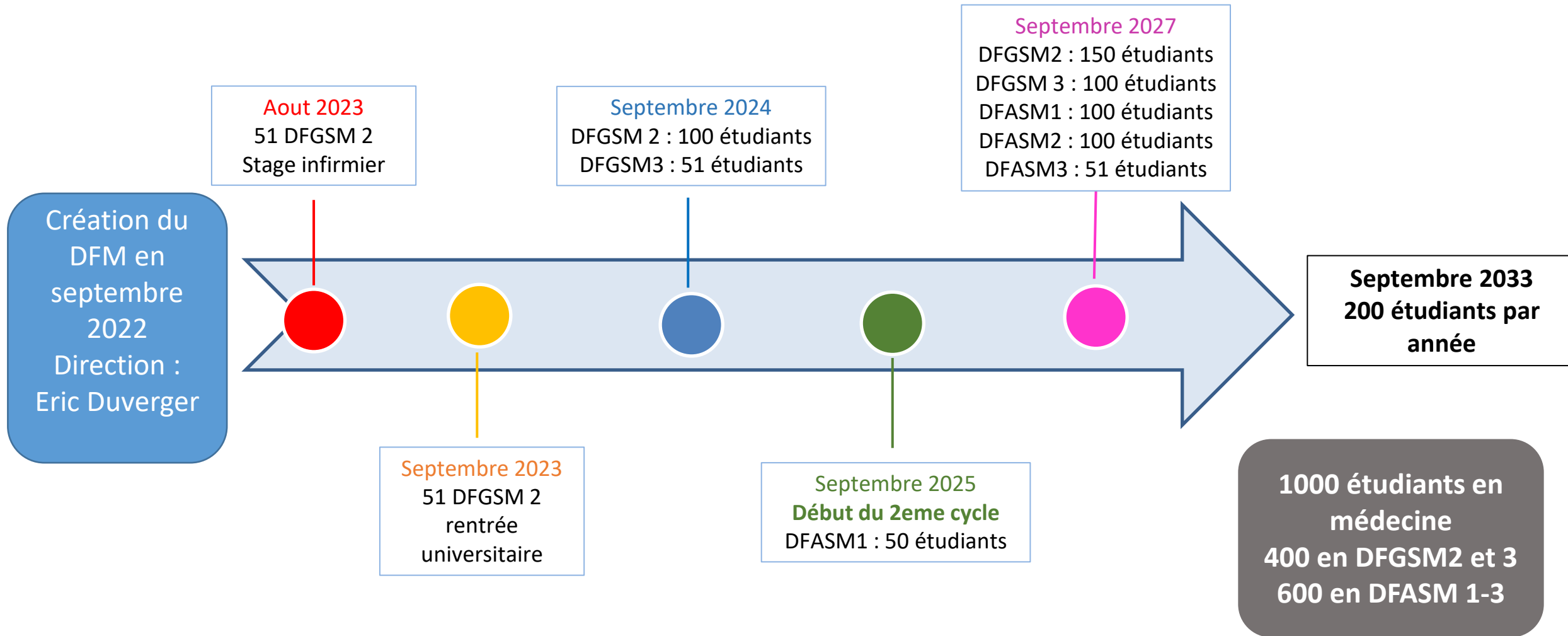
Eric Duverger, directeur DFM

CA 11/04/2025

Etudes de médecine



Etudes de médecine / Orléans



Etudes de médecine / Orléans

Montée en charge attendue du nombre d'étudiants en deuxième année de médecine à Orléans :

Rentrée universitaire	2023	2024	2025 <i>Ouverture 2^{ème} cycle</i>	2026	2027	2028	2029
Nombre d'étudiants en DFGSM2	50	100	100	100	150	150	200

Les paliers à 100 et 150 permettent d'attendre la libération des locaux de l'actuelle faculté de Droit Economie Gestion et les travaux prévus afin d'accueillir les étudiants en médecine d'Orléans.

Réforme du 2^{ème} cycle

cursus rénové où les connaissances doivent avant tout aider les étudiants à développer leurs compétences

Arrêtés « pédagogiques »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042320018>

Connaissances hiérarchisées

- 367 items
- 12 UE transversaux
- Rang A (minimum requis)
- Rang B

Ressources : fiches LISA sur UNESS

Référentiels des collèges d'enseignants par spécialité

Situations cliniques de départ

- 356 situations de départ
- Classées en 5 grandes familles
- Ecriture des attendus d'apprentissage pour chaque situation
 - *Auto-évaluation*
 - *Accompagnement des formateurs*
 - *Porte d'entrée des ECOS (locaux et nationaux)*

Réforme du 2^{ème} cycle

ECOS : Examen Clinique à Objectifs Standardisés

Accompagnement par le
GT « simulation/ECOS »

2

PS ou mannequin
ou examen



TITRE DU SCENARIO	
THEME DU SCENARIO	
LISTE DES PIECES ASSOCIEES	
- Sur la porte de la salle d'examen : consignes - Dans la pièce : bureau, chaise	
TITRE DU SCENARIO	
THEME DU SCENARIO :	
FICHE ACTEUR	

1



VIGNETTE	
PROFESSEUR	ECOS
TYPE DE SCENARIO	ECOS de la spécialité 1
THÈME DE SCENARIO	Maladie
SCENARIO	Maladie chronique - maladie aiguë
Vous êtes le médecin généraliste de M./Mme D. Vous voyez ce patient(e) de 65 ans en consultation pour la seconde fois cette semaine. Vous l'avez vu(e) une première fois pour des symptômes des membres inférieurs et vous lui avez prescrit des explorations avec lesquelles la patiente revient. Vous avez alors constaté des endomes mous, bilatéraux, prenant le godet, non inflammatoires, remontant jusqu'à mi-mollets. La patiente n'a eu aucune autre plainte et votre examen clinique n'a pas révélé de symptômes associés. Vous suivez M./Mme D. depuis de nombreuses années. Elle est diabétique de type 1 depuis l'enfance, compliquée d'une rétinopathie diabétique et d'une microalbuminurie. Elle n'a pas d'autre antécédent. Elle prend un traitement par insuline lente et rapide. Son carnet de suivi glycémique montre de nombreuses hyperglycémies ces derniers mois. Son HbA1c est à 7,5%. Monsieur/Madame D. vous demande ce qu'il lui arrive.	
Examiner vos principales hypothèses diagnostiques pour expliquer les symptômes Interpréter les explorations réalisées par la patiente et expliquer quelles hypothèses vous éliminez grâce à ses examens Énoncer le diagnostic retenu à partir des éléments dont vous disposez Expliquer les grands principes de votre prise en charge des symptômes	
Examiner la patiente Réaliser une ordonnance	

3 Évaluateur(s)



Station : 8 mn

TITRE DU SCENARIO	
THEME DU SCENARIO	
GRILLE D'EVALUATION	
NUMERO DE L'APPRENANT	
COMPÉTENCES ÉVALUÉES	

4



Débriefing

ECOS formatifs
ECOS facultaires : 5 stations / an
ECOS nationaux (DFASM3) : 2 x 5 stations

Réforme du 2^{ème} cycle

Entrée en 3^{ème} cycle

Contexte : matching

En 6^e année
(2023-2024)

**Connaissances
& Compétences** (60%)
Examen dématérialisé
national (EDN)

Validation : rang A $\geq$ 14/20
Pondération note rang B

MATCHING

Si note $\geq$
10/20

Compétences (30%)
ECOS nationaux (2x5 stations)

Parcours (10%)



Le 2^{ème} cycle à Orléans

Responsables pédagogiques :

2^{ème} cycle : C Salliot

DFASM1 : Dr H Najah

DFASM2 : Dr R Jouffroy

DFASM3 : Dr M Dekeyser

Stages et gardes : Pr F Barbier et Dr N Brichart

GT Parcours : MY Ardourel, O Perche

GT ECOS/simulation : M Desgrouas

GT docimologie : M Bailly, B Lioger

Le 2^{ème} cycle à Orléans

Enseignements théoriques de DFASM (~100 ECTS)

- DFASM 1 et 2 :

12 UE transversales

→ 21 modules (367 items)

- DFASM3 :

SHS, numérique en santé

**+ 3 UE libres facultaires
(12 ECTS)**

**+Thématiques prioritaires
(2 ECTS)**

Accompagnement par le
GT « docimologie »

**Pour chaque module :
1 ou plusieurs responsables**

- 1 session de rappels de sémiologie clinique et radiologique
- Plusieurs sessions de cours interactifs sur plusieurs items sous la forme de QCM isolés, DP, TCS, KFP
- 1 session finale de révisions et questions-réponses

Le 2^{ème} cycle à Orléans

Modules / Responsables

MODULES	INTITULE	RESPONSABLES
1	Exercice médical, organisation de la santé et santé au travail	Dr S Narcisse (PH en médecine légale), Dr P Gauthier (PH en douleurs-soins palliatifs)
2_1	Gynécologie-obstétrique	Pr H Marret (PUPH en gynécologie-obstétrique, université de Tours) Dr H Gbaguidi (PH en gynéco-obstétrique)
2_2	Pédiatrie	Pr Régis Hankard (PUPH en pédiatrie)
3	Santé mentale de l'adulte et de l'enfant-handicap-Addictions	Pr G Tripi (PUPH 2025 en pédopsychiatrie), Pr J Mallet (PUPH 2025 en psychiatrie) Pr R Serreau (PUPH 2025 en addictologie)
4	Neurologie et MPR	Pr M Verin (PUPH en neurologie)
5	Dermatologie	Pr A Maruani (PUPH en dermatologie, université de Tours), Dr A Marchand (CCA en dermatologie)
6	Appareil Locomoteur-Vieillessement	Pr C Salliot (PUPH en rhumatologie), Pr G Odri (MCUPH et PUPH 2025 en orthopédie), Dr M Coulangeat (PH en gériatrie)
7_1	Douleurs	Pr M Laffon (PUPH douleurs, université de Tours), Pr D Mallet (PUPH soins palliatifs, université de Tours), Dr P Gauthier (PH au centre anti-douleurs et SP) Dr Laurent de Loynes de Fumichon (PH EMSP)
7_2	Soins palliatifs	
8	Maladies infectieuses et risques sanitaires	Pr G Beraud (PUPH MIT)
9	Inflammation et immunopathologie	Dr B Lioger (PAST 2025 en médecine interne, CH Blois)
10	Pathologies cardiovasculaires	Pr A Bisson (MCUPH et PUPH 2025 en cardiologie, université de Tours), Dr G Domain (MCUPH 2026 en cardiologie)
11	Nutrition et endocrinologie	Pr N Sabbah (PUPH en endocrinologie), Dr E Pinto da Rocha (PH en endocrinologie)
12	Néphrologie et Urologie	Dr M Dekeyser (MCU-PH en néphrologie), Dr N Brichart (PH en urologie)
13	Appareil digestif	Pr D Moussata (PUPH en HGE, université de Tours), Dr H Najah (PUPH 2026 en chirurgie digestive)
14	Oncologie et hématologie	Pr E Gyan (PUPH en hématologie, université de Tours), Dr M Ochmann (PH en hématologie), Dr M Cancel (MCUPH en oncologie médicale, université de Tours), Dr F Champeau-Orange (PH en onco-radiothérapie)

15	Thérapeutiques médicamenteuses	Pr R Serreau (PUPH 2025 en addictologie) Dr C da Violante (PH en pharmacie)
16	Urgences et défaillance viscérales aiguës	Pr F Barbier (PUPH en réanimation médicale) Pr R Jouffroy (PUPH 2025 en physiologie)
17_1	Tête et Cou (ORL)	Pr E Lescanne (PHPH en ORL, université de Tours)
17_2	Tête et Cou (CMF et ophtalmologie)	Ophtalmologie : Pr PJ Pisella (PUPH en ophtalmologie, université de Tours) et Dr Yan Bernard (PH en ophtalmologie) CMF : Pr B Laure (PUPH en CMF, université de Tours), Dr Landoulsi (PH en Maxillo-facial)
18	Pneumologie	Pr S Marchand-Adam (PUPH en pneumologie, CHU tours)
19	Formation générale à la recherche, LCA	Dr Eguether (MCUPH Biochimie), Dr O Perche (MCUPH 2025 en Génétique)
	Stages et gardes	Pr F Barbier (PUPH en MIR), Dr N Brichart (PH en Urologie)
	Anglais médical	A. Pierru-Chantenay (Contractuelle EUK, Orléans)
	AFGSU2	Dr O Maitre

DFASM1

Trimestre 1

Trimestre 2

Trimestre 3

Trimestre 4

LCA

ECOS
FAC

Exercice médical, organisation
de la santé, santé au travail

Douleurs

ORL

Pneumologie

AFGSU 2

Dermatologie

Appareil Locomoteur et
Vieillessement

Inflammation, Immunopathologie
et sang

CMF et ophtalmologie

Thérapeutiques

Néphrologie et urologie

Appareil digestif

Hématologie et
oncologie

Gynéco-obstétrique

Promotion
divisée en
2 groupes
Alternance
périodes
de cours et
stages

Anglais médical & **Thématiques prioritaires**

Stages et Gardes

UE libre(s)

DFASM2

Trimestre 1

Trimestre 2

Trimestre 3

Trimestre 4

ECOS
FAC

LCA

Cardio-vasculaire

Neurologie et MPR

Maladies infectieuses

Endocrinologie

Pédiatrie

Urgences et défaillances
viscérales aiguës

Psychiatrie et addictions

Soins palliatifs

Anglais médical

EDN
BLANC

Thématiques prioritaires

Stages et Gardes

UE libre(s)

Promotion
divisée en
2 groupes
Alternance
périodes
de cours et
stages

DFASM3

- Stages à temps plein en promotion entière
- Enseignements théoriques en distanciel : SHS (Université de Limoge) et numérique en santé / traitement des données
- ECOS facultaire (fin mars)
- Année de l'examen national classant
 - EDN en octobre, rattrapage en janvier
 - ECOS nationaux en mai

4 thématiques prioritaires en DFASM 1 et 2

4 cours de 2 h sur Celene :

- Sécurité du patient
- Déterminants des comportements sociaux/inégalités sociales
- Violences et maltraitance aux personnes
- Organisation du système de santé

Ppt commentés ou pdf mis à la disposition par l'UFR de médecine de Tours

Validation : 12 QCM sur Celene

Catalogue d'UE libres en DFASM (4 ECTS)

10 « Recherche »	5 « SHS »	3 « Préparation aux EDN et ECOS »	1 « Engagement pédagogique »	Autres
- Initiation à la recherche - Recherche clinique - Epidémiologie et santé des populations - Biostatistiques 1 et 2 - Initiation au traitement de l'image - Physiopathologie cellulaire et moléculaire - Les Omics en médecine - Immunologie clinique - Dopage : de l'utilisation à la détection	- Droit et éthique - Histoire de la médecine - Médecine narrative - <i>Pédagogie en Santé</i> - <i>Environnement, Santé et One Health</i>	- <i>Imageries : préparations aux EDN</i> - Formation à l'auto-entraînement par les étudiants - Décision médicale : aspects scientifiques, application en clinique et docimologie	- Tutorat « ECOS procéduraux »	- Engagements associatifs et social

3 UEL en DFASM1, DFASM 2 et S1 de DFASM3
Par semestre

Le 2^{ème} cycle à Orléans

M3C appliquées en DFASM

- **Examens écrits**
 - à la fin de chaque trimestre T1-T3 de DFASM
 - sur tablettes / UNESS,
 - type EDN : QI, DP, KFP, TCS
- **ECOS facultaires 5 stations :**
 - DFASM1 : début avril
 - DFASM2 : fin janvier
 - DFASM2 : mi mars
- **Evaluations en stages**
- Jurys par trimestre et année avec validations des points parcours

Le 2^{ème} cycle à Orléans

Répartition des 120 ECTS en DFASM

- **Enseignements théoriques (98 ECTS) :**

DFASM1=33 ECTS

DFASM2=31 ECTS

DFASM3=20 ECTS

UEL=12 ECTS

Thématiques prioritaires=2 ECTS

- **Stages et gardes (22 ECTS)**

DFASM1=6

DFASM2=6

DFASM3=8

Gardes = 2

ECTS totaux par année :

DFASM1 =48

DFASM2 =44

DFASM3= 28

Le 2^{ème} cycle à Orléans

Les commissions pédagogiques

Secrétariat HU
DFMO
Learning Lab, BU

COMMISSIONS PEDAGOGIQUES

Réunion plénière annuelle ou bi-annuelle

Commission Pédagogique 1^{er} Cycle (CP1C)

Responsable HU : Pr E Carbonnelle

Responsables HU des stages cliniques : Pr F Barbier et Pr C Salliot

Responsables HU du stage médico-technique : Pr V Avettant-Fenoel, Pr M Bailly

Responsables scolarité : C Maresca (ML Beuruy) et J Moreau (stages)

Représentants des étudiants DFGSM2 et 3

Coordinateurs UE, responsables d'année

GT « Parcours »

Responsables :

MY Ardourel, O Perche

GT « Simulation &
ECOS »

Responsable : Dr M
Desgrouas

GT

« Docimologie »

Responsables : Pr
M Bailly, Dr B
Lioger

Commission Pédagogique 2^{ème} Cycle (CP2C)

Responsable HU : Pr C Salliot

Responsables HU des stages et gardes : Pr F Barbier et Dr N Brichart

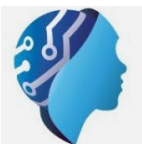
Responsables scolarité : D Redon et J Moreau (stages)

Représentants des étudiants

Coordinateur des modules, responsables d'année

Commission
stages et gardes

COPIL 2C
Tours-Orléans



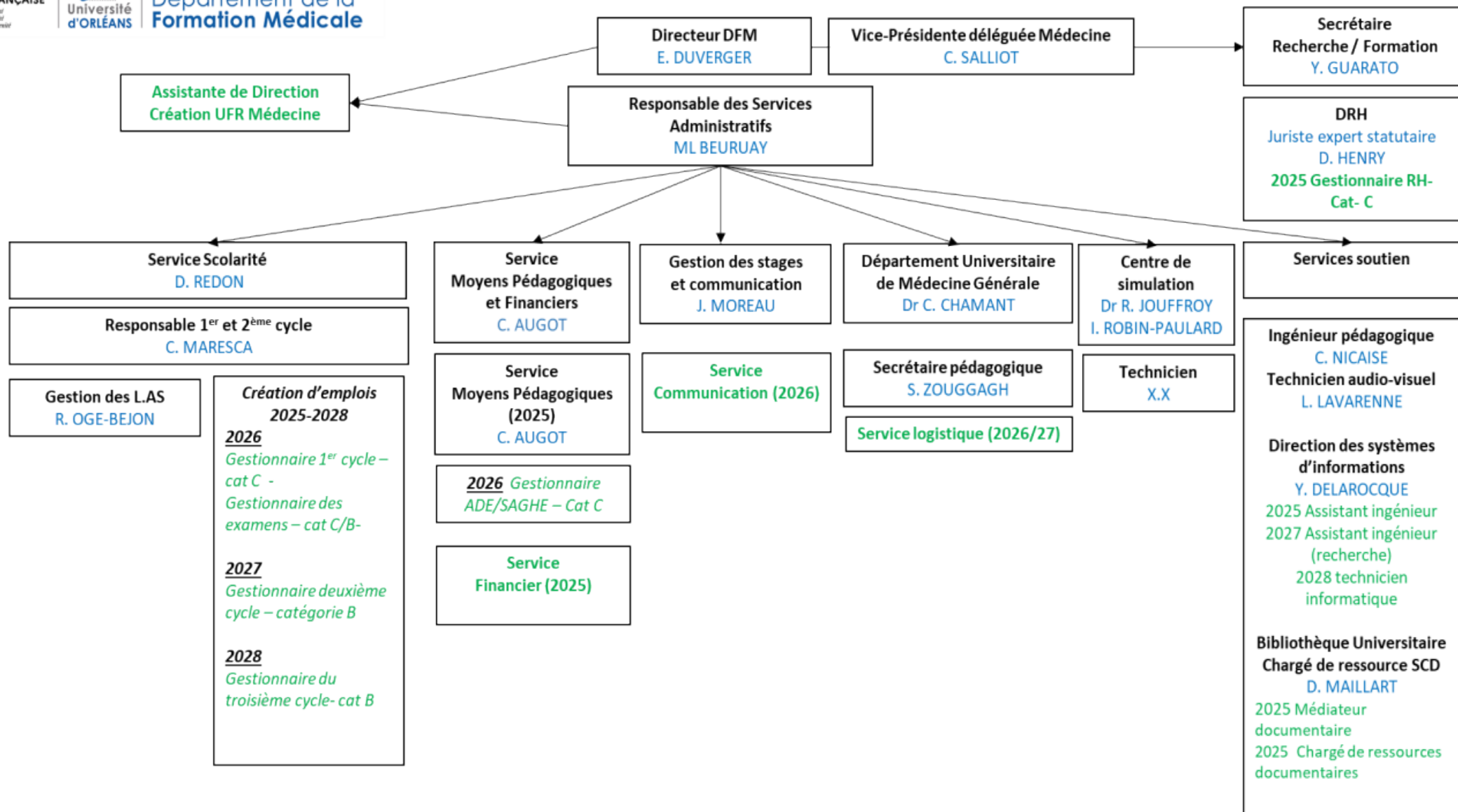
CESIFI

Le 2^{ème} cycle à Orléans

Tableau de montée en charge attendue des hospitalo-universitaires titulaires, non titulaires (CCA et AHU), professeurs et maitres de conférences associés (PA) à Orléans :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
PU & MCU	4	12	21	28	33	38	44	51	58	64	70
CCA et AHU, PHU	9	14	27	34	40	44	44	44	44	44	44
PA et MCA	0	1	2	6	6	6	6	6	6	6	6
Total par exercice	13	27	51	64	79	88	94	101	108	114	120

Le 2^{ème} cycle à Orléans





MERCI

CA 11/04/2025

Le 2^{ème} cycle à Orléans

Groupe de travail parcours

Responsables : MY Ardourel, O Perche

C Salliot, E Carbonnelle, E Duverger, D Redon

Production de documents à destination des étudiants :

- **Points parcours.** Validation par le jury d'année des points acquis sur l'année de DFASM, FAQ
- **Liste des UE libres facultaires**

Le 2^{ème} cycle à Orléans

Groupe de travail ECOS / Simulation

Responsable : M Desgrouas

M Dekeyser, C Geneve, C Salliot, A Marchand, G Odri, R Jouffroy, I Robin-Paulard

- ECOS : Entrainement aux ECOS , mise en place des 1^{ers} ECOS facultaires en 2026 et 1^{ers} ECOS nationaux en 2028, recrutement des PS et PSS
- Simulation : Achats mannequins, création du CESIFI
- Participation de R Jouffroy et M Desgrouas aux GT nationaux sur les mannequins et les formations des PS et PSS (conférence des Doyens)

Le 2^{ème} cycle à Orléans

Groupe de travail Docimologie

Responsables : M Bailly, B Lioger

Membres : C Salliot, G Beraud, E. Carbonelle, A. Bisson, C. Da Violante, L De Loynes De Fumichon, M. Dekeyser, R Jouffroy, A Landoulsi, A. Marchand, H. Najah, S. Narcisse, M. Ochmann, G. Odri, R. Serreau

- Rédaction d'un « vadémécum » sur les briques élémentaires de docimologie: QRU, QRM, DP, TCS, KFP...
- 1 référent docimologie du GT par module d'enseignement théorique
- Document collaboratif (teams)
- Séminaire pédagogique : 16/12/24

Le service de Santé Universitaire

- L'équipe et ses missions
- Quelques chiffres et l'évolution du service sur 3 ans
- L'actualité du SSU

Présentation du service

Les sites du SSU

- Actuellement 3 sites « actifs »

et 1 site « en cours
d'activation »

ORLEANS



BOURGES



CHARTRES



CHATEAUROUX
+ antenne à Issoudun



L'équipe SSU – site d'Orléans

15 PERSONNELS – 10,9 eq TP

2 Médecins
Vacataires

0,70 eq TP

Et

0 Médecin-
directeur

4 Infirmières

3,40 eq TP

4 Psychologues

2,60 eq TP

1
Responsable
adm.

+ 1
secrétaire
médicale

+

1 Chargée de
prévention

3 eq TP

2 Assistantes
sociales

1,20 eq TP

Vacations :

- 1 diététicienne
- 2 sages-femmes
- 1 dentiste

Permanence

CHUO-CeGIDD 45

1 infirmière tous
les vendredis

Convention

CHUO-CLAT 45

(tuberculose)

L'équipe SSU – sites délocalisés

4 PERSONNELS - 2,1 eq TP

BOURGES

1 Médecin

0,40 eq TP

1 Infirmière

0,80 eq TP

1 Psychologue

0,40 eq TP

1 secrétaire
médicale

0,50 eq TP

Vacations :

- diététicien
- sage-femme

Conventions CeGIDD 18

(dépistages et
vaccinations)

&

CLAT 18

(tuberculose)

L'équipe SSU – sites délocalisés

CHARTRES

1 Infirmière

0,20 eq TP

**Recrutement en
cours pour la
rentrée 2025**

Permanences
Psychologue

**Projet de
Convention
Avec « Santé
publique 28 »**

Pour les
dépistages et
la
vaccination

CHATEAUROUX/ISSOUDUN

Prestations

Permanences d'une psychologue

**Recrutements en cours
pour rentrée 2025**

Infirmière 1 à 2 jours/semaine
Médecin 1 jour/semaine

Les missions et activités du SSU

- Notre mission : accueillir les étudiants au sein d'une équipe pluridisciplinaire et répondre aux différentes problématiques :

Suivi Médical

- Médecins
- Infirmières
- Diététicien
- Sage-femme
- Dentiste
- Dermatologue

Prévention avec les partenaires

- Actions de prévention thématiques
- Permanences
- Ateliers réguliers (cuisine, bien-être...)

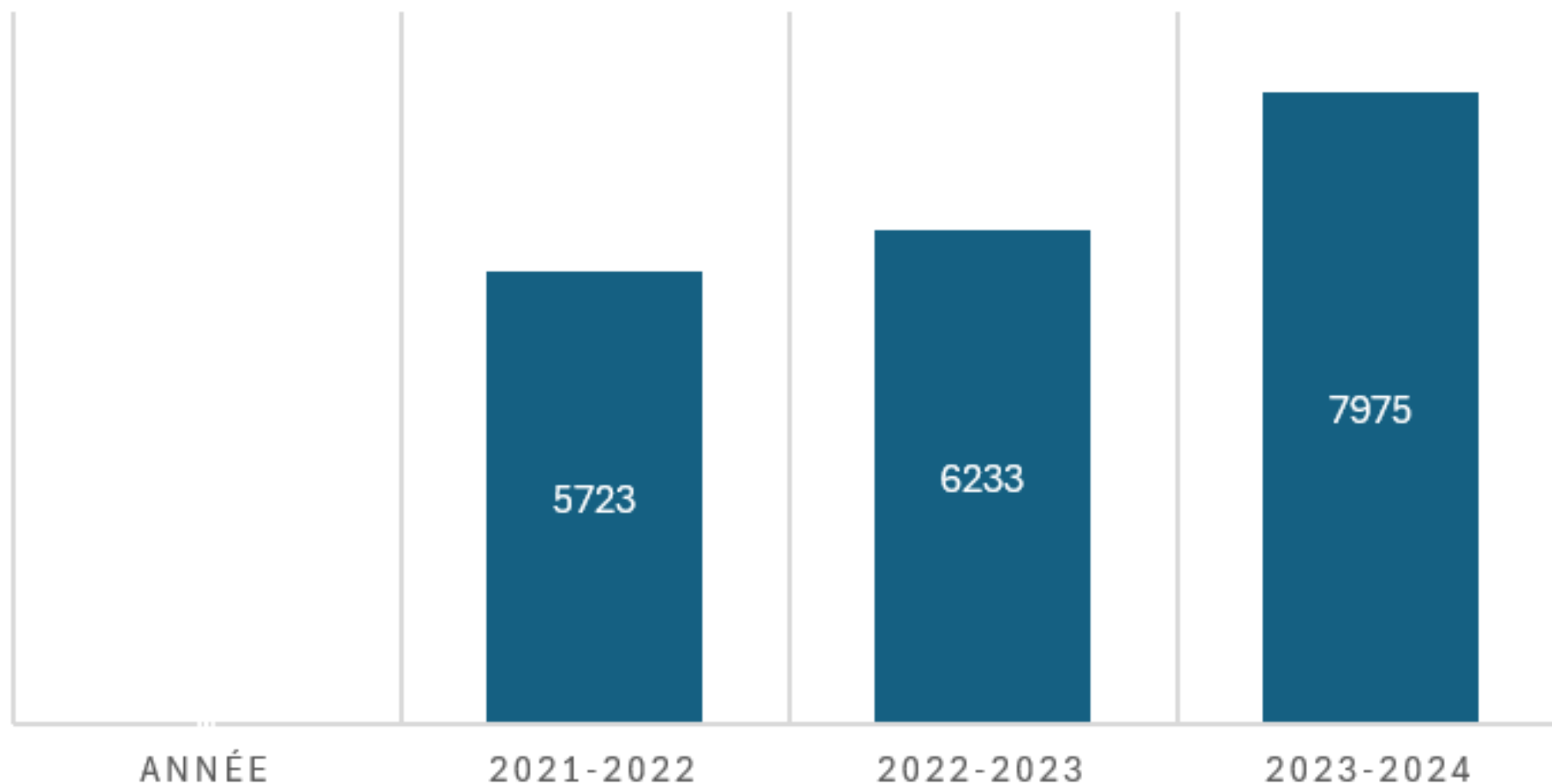
Santé mentale

- Consultations auprès de Psychologues

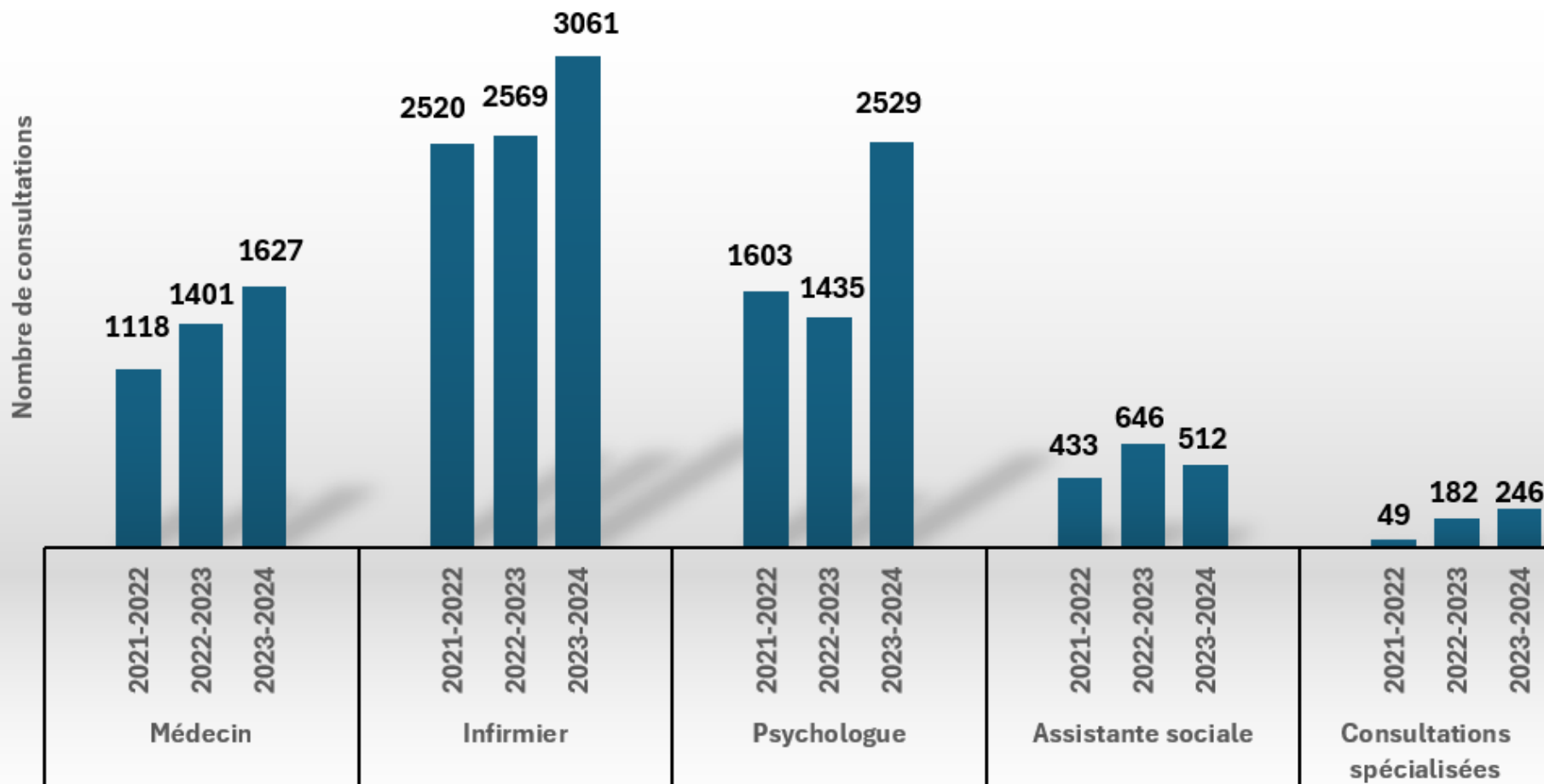
Suivi Social

- Rendez-vous auprès des Assistantes sociales

Evolution du nombre de consultations sur 3 ans



Evolution du nombre de consultations sur 3 ans



Par catégorie professionnelle

La Prévention

Les ateliers, la journée santé, les journées à thème

Thèmes abordés : addictions, vie affective et sexuelle, conseils hygiéno-diététiques, vaccination, sport adapté à la santé, gestion du stress

- * Ateliers Nutrition
- * Socio-esthétique
- * Sophrologie
- * Formations PSC1 et PSSM
- * Maraudes arrêt du tabac



Journée santé : 1 fois/an

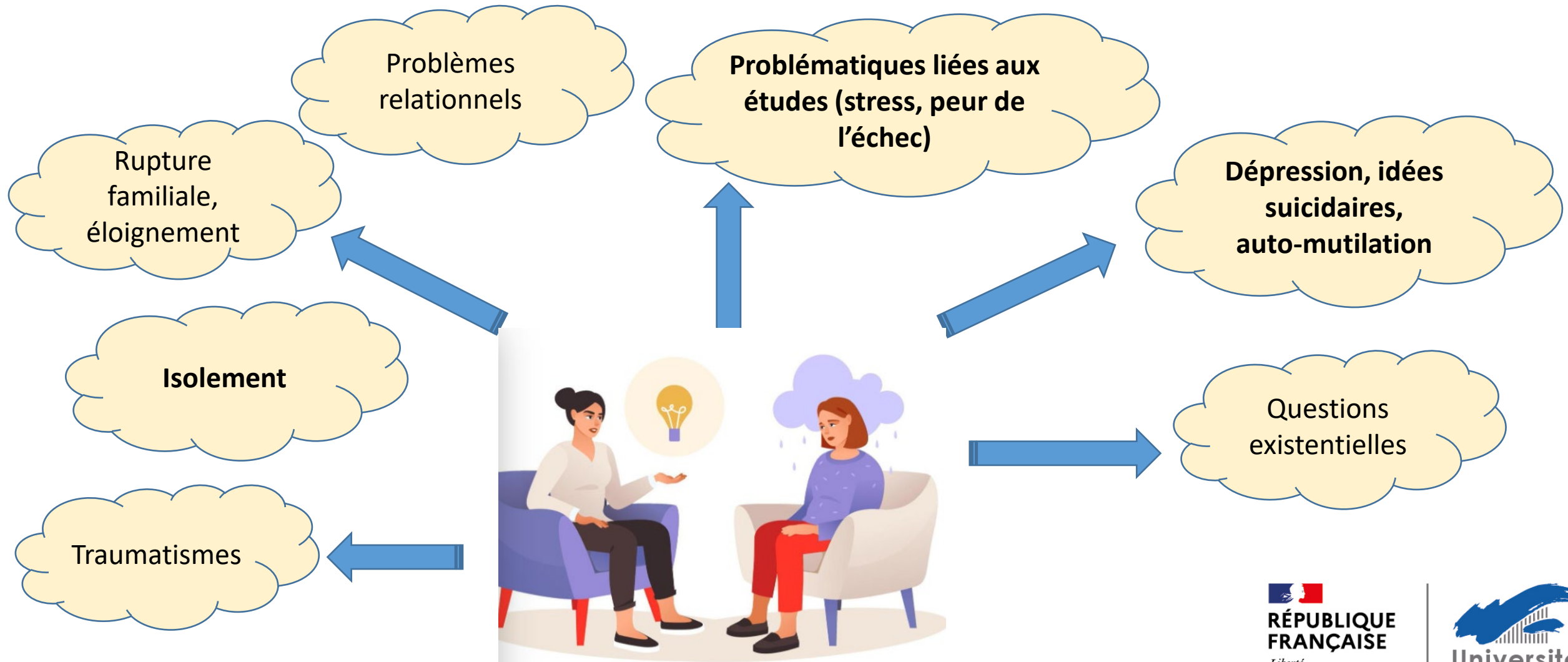
- Animations, stands et activités
- RV avec des spécialistes
- Tests auditifs et vue (infirmières)
- Stand sport/santé avec le SUAPSE
- Dépistages et vaccinations (Cegidd)
- Stand CPAM (accès aux droits)

PRESENCE
DES ERS
(Etudiant
Relais Santé)

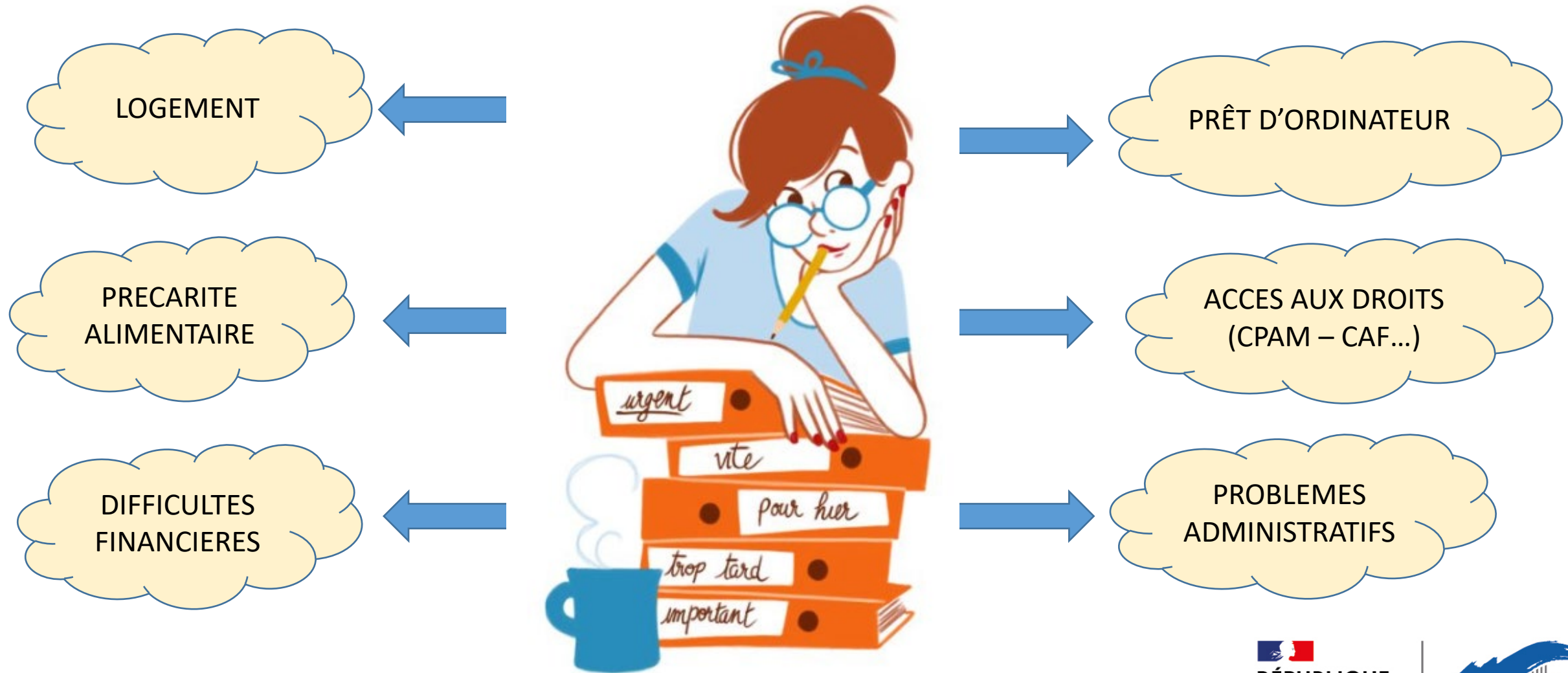


Campagnes
nationales

Le suivi psychologique



Le suivi social

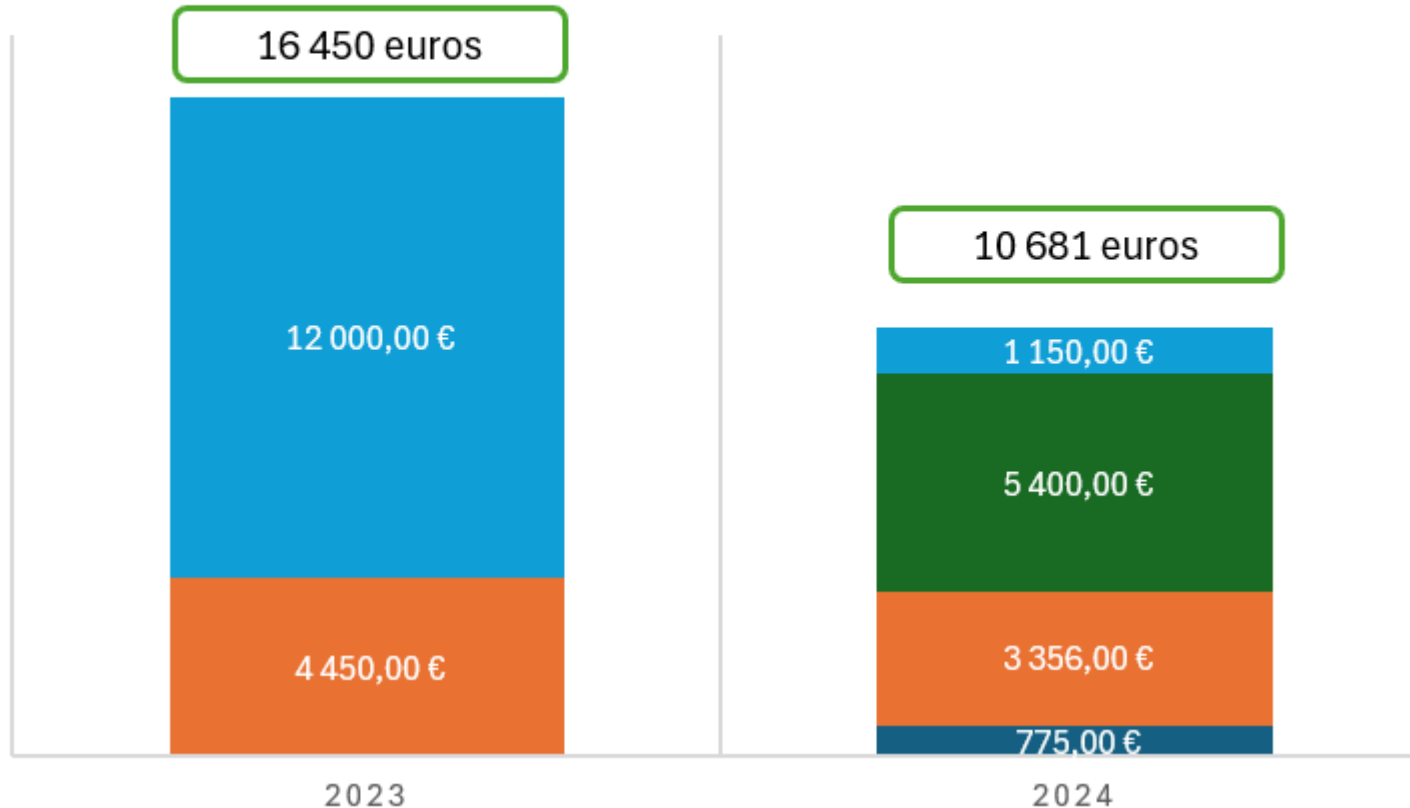


Les aides sociales



MONTANT DES AIDES VERSEES

■ ANCV ■ FSDIE ■ Chèques service ■ Tickets EDENRED



- **Aide au logement**
(nuitées d'hôtel ou auberge de jeunesse, dettes de loyer)
- **Alimentaire et produits d'hygiène**

Les nouveautés du SSU



- Permanences de la **dentiste** 1 à 2 fois/mois pour accentuer la prévention bucco-dentaire
- **Les infirmières du SSU vaccinent les étudiants** en complément du Cegidd (formation supplémentaire) pour faire face à l'accroissement de la demande des étudiants inscrits dans les formations médicales
- Une infirmière s'est formée pour proposer des **TROD** (tests rapides d'orientation diagnostique – Vih, hépatite...)
- Permanences régulières d'une **psychologue à Châteauroux** (au CES et à l'IUT), des permanences seront proposées à Issoudun à partir de la rentrée 2025-2026
- **Communication** : page **instagram** SSU depuis 2024
- **Présences dans les composantes 2 fois/an** pour se faire connaître

Point d'avancée sur la réforme des SSU en SSE

(décret n° 2023-178 du 13 mars 2023)



1- Développement du service : une infirmière supplémentaire sur Orléans, une chargée de prévention et renforcement de l'équipe psychologue

2- Signature d'une convention avec l'INSA-CVL pour prise en charge leurs étudiants au SSU de Bourges

3- Projet de convention en cours avec Bourges+ pour les étudiants du campus connecté de Bourges

4- Cartographie des établissements souhaitant conventionner en cours

5- Châteauroux : rencontre avec les élus locaux pour nous aider à recruter médecin et infirmière

Forces et Faiblesses

Forces

- Une équipe unie et dynamique
- Des moyens financiers (COMP, ARS, Région)
- Développement partenarial important
- Des locaux disponibles sur les sites délocalisés (Châteauroux et Chartres)

Faiblesses

- Pas de médecin-directeur
- Locaux saturés sur Orléans
- Difficultés de recrutement (psychologue, médecin)

Nous contacter !



Martine BODUSSEAU
rsa.ssu@univ-orleans.fr

Site d'ORLEANS

Centre de médecine J. ZAY
9 rue de Tours
45072 ORLEANS CEDEX

Tel : 02.38.41.71.79
sante@univ-orleans.fr

Site de BOURGES

IUT de Bourges
63 Avenue de Lattre de Tassigny
18020 BOURGES CEDEX

Tel : 02.48.23.80.83
sante-bourges@univ-orleans.fr

Pour CHARTRES et CHATEAUROUX : sante@univ-orleans.fr

Merci de votre attention !

